

ANDRÉ ROUCHIER

**Le rôle des I.U.F.M. comme occasion, lieu et structure pour la
recherche en didactique des mathématiques**

Publications de l'Institut de recherche mathématiques de Rennes, 1991, fascicule S6
« Vième école d'été de didactique des mathématiques et de l'informatique », , p. 75-76

http://www.numdam.org/item?id=PSMIR_1991__S6_75_0

© Département de mathématiques et informatique, université de Rennes,
1991, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la série « Publications mathématiques et informatiques de Rennes » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

THEME 8

Exposé : *"Le rôle des I.U.F.M. comme occasion, lieu et structure pour la Recherche en Didactique des Mathématiques"*

par André ROUCHIER

I.R.E.M., Université d'Orléans
B.P. 6759 47067 ORLEANS Cédex

INTRODUCTION AU DEBAT

Trois grands ensembles de raisons me paraissent aujourd'hui motiver l'installation officielle d'un débat et d'une réflexion sur la Recherche au sein de notre communauté.

La première raison tient à l'augmentation du nombre de chercheurs qui sont en mesure actuellement de s'en réclamer. L'indice majeur qui témoigne de ce changement est le nombre de DEA délivrés et le nombre de thèses entreprises et/ou passées au cours de ces deux dernières années. Certains diplômés, étrangers, repartis dans leur pays d'origine, vont envoyer de nouveaux étudiants et restent attachés à nos intérêts scientifiques et à nos orientations. C'est un des rôles fondamentaux de R.D.M. que de servir de lien. L'augmentation du nombre de chercheurs dans la communauté française elle-même, si elle accompagne la création des I.U.F.M. donc l'apparition de possibilités d'insertion dans des institutions de formation (et peut-être de recherche), possibilités qui resteront néanmoins limitées, ne manquera pas, à terme, de nous obliger à nous interroger sur d'autres insertions nécessaires et les liens que la didactique peut entretenir avec elles.

La seconde raison tient à la création des I.U.F.M. Elle s'accompagne de la création de postes d'enseignants chercheurs et notre communauté a pu en bénéficier par l'intermédiaire de quelques uns de ses membres. Cela ne manquera d'ailleurs pas d'avoir, en retour, des effets sur la place de la didactique des mathématiques dans la formation et dans la recherche. A ce jour, nous ne savons pas si les I.U.F.M., qui devraient faire de la recherche, autant selon notre souhait que selon un certains nombres de textes officiels, en feront effectivement. Les moyens que vont recevoir les I.U.F.M., pour fonctionner, proviennent de la Direction de l'Enseignement Supérieur. Pour le moment ces moyens sont globalisés ; il n'y a donc aucune obligation effective à faire de la recherche. Chaque I.U.F.M. peut donc prendre des initiatives dans ce domaine, au moins dans la mesure où ses crédits le lui permettent. Il semble que la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales envisage de fournir des moyens pour la recherche aux I.U.F.M. Nous y verrons

certainement beaucoup plus clair dans quelques mois. Il restera alors à placer la recherche, ou l'obligation de recherche, en rapport avec les charges des personnels en poste, quel que soit leur statut et je ne doute pas qu'il y aura là sujet à intervention au cours de ce débat. Il restera aussi à examiner les relations avec les autres institutions de recherche, notamment l'Université, sujet qui sera abordé lors du prochain paragraphe de cette intervention. Enfin, il faudra regarder du côté des problèmes et des questions que ce nouvel horizon, celui de la formation initiale des enseignants, propose à notre communauté, interrogation qui sera abordée lors du dernier jour de la présente Ecole d'Eté.

La troisième raison tient aux modifications qui sont apportées actuellement au mode de financement de la recherche dans les Universités. Dans le système que nous sommes en train de quitter, un chercheur pouvait obtenir des crédits selon deux modalités. La première représentait un financement fixe, par le biais de points chercheurs, souvent globalisés au niveau des laboratoires. Pour les laboratoires ou les équipes, il était possible d'obtenir des financements complémentaires sur les crédits de recherche de l'Université après examen par le Conseil Scientifique. La seconde modalité de financement passait par des contrats sur appel d'offres de diverses institutions ou sur proposition des équipes elles-mêmes. Le réaménagement actuel prétend favoriser les regroupements, assurer une meilleure répartition des crédits, c'est-à-dire favoriser chercheurs, laboratoires ou secteurs les plus dynamiques :

- ceux qui participent à la formation des jeunes chercheurs (participation à des formations doctorales),
- ceux qui ont su s'associer avec d'autres équipes, notamment celles du CNRS,
- ceux qui paraissent susceptibles d'ouvrir de nouvelles directions de recherche (Laboratoires associés) en réunissant des chercheurs parfois en petit nombre mais particulièrement motivés (jeunes équipes).

Cette nouvelle structuration est en train de se mettre en place dans le cadre de plans pluriannuels négociés avec le Ministère de l'Education Nationale. L'insertion des chercheurs en Didactique des Mathématiques, qu'ils soient à l'Université, ou qu'ils s'installent dans un I.U.F.M. n'est pas toujours facile. Dans certains endroits des liens anciens peuvent être maintenus sans grandes difficultés. Ailleurs, il faut gagner sa place ce qui ne va pas sans négociations et batailles de toutes sortes. Il y a d'ailleurs un vrai problème d'initialisation. En effet, supposez que vous souhaitiez marquer dans la construction de votre laboratoire, le souhait d'insertion universitaire en incorporant des personnels de l'Université en même temps que la nécessité d'un lien organique avec l'I.U.F.M. vous vous trouvez amené à proposer un statut de laboratoire associé. Cette association ne pouvait pas prendre effet dans l'année 1990-91, les I.U.F.M. n'étant pas créés ! Il ne faut pas retenir de ce propos son caractère un peu ubuesque. Ce qui est important, et le débat pourra s'ouvrir là-dessus, c'est qu'il s'agit d'un indice supplémentaire quant aux difficultés que va devoir affronter notre communauté au cours des mois qui viennent.